



République Française
Département SEINE ET MARNE
CCAS de Bourron Marlotte

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 22/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 23/03/2023
Et
Publication ou notification du :
23/03/2023

L'an 2023, le 22 Mars à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 08/03/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BISCHOFF Laurence, BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, CERCEAU Christelle, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, M. SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HAMEL Catherine à Mme PACTON Stéphanie

Excusé(s) : M. CAHEN Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BISCHOFF Laurence

CC2023_07 – Modification des tarifs de portage de repas

Il est rappelé que lors de la séance du 28 septembre 2022, les membres du Conseil d'Administration avaient décidé de modifier les tarifs de portage de repas à compter du **1er janvier 2023** et de le fixer à **6,10 €**.

Or, compte tenu des différentes augmentations opérées sur les valeurs premières, le prix du repas fourni par API se verra indexé de **1,36 € HT au 1er avril 2023**.

Il est demandé aux membres d'**augmenter** le prix du portage de repas de **0,20 €** et de le fixer à **6,30 €**.

Après en avoir délibéré les membres du CCAS **fixent** à l'unanimité le prix du portage de repas de **à 6,30 € à compter du 1er avril 2023**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 23/03/2023
Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

